

Le 27 Avril 2020.

Aleric

Reprise, indemnisation, sécurité Pour SUD-Rail, Pas de demi-mesures

Alors que l'entreprise s'organise pour la sortie du déconfinement, sans connaître les décisions du gouvernement, SUD-Rail ne cesse d'agir syndicalement pour que nulle part cette reprise annoncée ne mettent les usagers et les salarié(e)s en danger! Le service public de transport, oui, mais pas dans n'importe quelles conditions!

SUD-Rail revendique le port systématique du masque pour l'ensemble des usagers et des salarié(e)s ! (avec la mise en place de mesures renforcées et de masque FFP2 pour tous les agents en équipes ou en contact usager).

SUD-Rail revendique la mise en place d'une politique de test systématique pour tous les agents SNCF! (c'est le meilleur moyen d'enrayer l'épidémie et d'éviter la propagation du covid19)

SUD-Rail revendique des mesures de garantie de la distanciation physique pour tous ! Gestion des flux dans les gares, 1 place sur 2 dans les trains à réservation obligatoire, mise en place de barrières « physiques » (plexi, chemin de cordes…) dans tous les services et les locaux accueillant du public ou travaillant en équipe pour garantir la distanciation.

Pour définir l'ensemble de ces mesures de sécurité à cadrer pour les personnels, SUD-Rail est favorable à la tenue rapide de Tables Rondes nationales par domaine métier qui auraient vocation à prescrire la norme de sécurité qui serait ensuite déclinées dans chaque CSE et dans chaque unité de travail/métier... Nous exigeons que l'employeur prenne des mesures collectives modifiant les organisations du travail, aménagements des locaux, réduction des amplitudes horaires,... pour préserver la sécurité sanitaire des cheminotes, des cheminots et des usagers.

SUD-Rail dénonce ceux qui se contenteraient de demi-mesures pour rapidement reprendre l'activité.

Le 11 Mai, faute de mesures suffisantes qui garantiraient la sécurité de tous, nous appelerons les cheminot(e)s à faire valoir leur droit de retrait... Les cheminot(e)s ne sont pas responsables d'assurer la production si la direction n'a pas pris toutes les mesures pour garantir la sécurité!



Indemnisation du chômage partiel SUD-Rail rétablit les droits des salarié(s), il faut aller plus loin!

Avec le choix de l'entreprise d'exclure de l'indemnisation la rémunération des nuits /week-end et autres primes fixes liées à l'utilisation; Beaucoup d'agents de la production maintenus à domicile dans le cadre du confinement, en service restreint ou en chômage partiel allaient se trouver durement impacter par les choix de la direction.

A tous les niveaux, SUD-Rail est intervenu pour que les agents concernés, souvent les plus petites qualifications de l'entreprise, ne soit pas les victimes de ces choix. Suite à nos interventions, la direction va annoncer l'intégration des nuits/weeks-end et primes fixes de "taches" dans l'assiette de calcul pour définir la base à indemniser. Pour ceux qui ne toucheraient pas les 70% du montant brut de cette somme définie, une régularisation sous la forme d'indemnités de maintien de salaire sera faite! Les détails, comme le montant du calcul et les modalités, seront fournis par la direction dans les CSE et les établissements, C'est un 1er pas mais nous continuons à revendiquer le maintien de 100% du salaire net. Des mesures complémentaires doivent aussi être mises en place pour ceux qui assurent le service public.

Absences, Gardes d'enfants... La direction doit prendre des mesures sociales !

SUD-Rail revendique que les absences gardes d'enfants soient prolongées, sans conditions, au-delà du 11 Mai ! Quelle que soit la nature de l'absence, celle-ci ne doit avoir aucun impact sur les droits des agents, droits à la retraite, droits à congés, droits à repos, prévoyance... Si des mesures ont été prises, notamment pour garantir ces éléments lors de la mise en activité partielle, il reste des situations d'absence (garde d'enfant / maladie) où le droit à repos et congés ne sont pas garantis! Après le vol de 5 repos 35h, ce serait la double peine pour beaucoup ...

SUD-Rail revendique un traitement uniforme pour l'ensemble des absences, avec les mêmes garanties pour tout.es et tous!